

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1447

présenté par

Mme Allain, M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« Pour atteindre ces objectifs, notamment ceux de production d'énergies renouvelables, les territoires ruraux disposent d'atouts importants. Les initiatives des territoires ruraux et leur mise en cohérence avec les projets existants, doivent être soutenues. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains bassins de vie dans les espaces ruraux sont de formidables laboratoires d'une économie sobre, collaborative et productrice d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, hydro-électrique, etc). Il convient d'encourager leur développement, source de dynamisme économique et leur intégration dans les exigences du territoire, facteur de lien social (notamment les liens villes campagnes) et de valorisation de leurs atouts.